




Integrance

Tuteurs et curateurs familiaux

Quelle mutuelle choisir
pour vous et votre
proche dépendant ?



La mutuelle **des aidants**

Comme plus de 400 000 personnes en France, vous assurez **la tutelle ou la curatelle d'un proche**, ce qui peut se révéler une lourde épreuve. Vous méritez toute notre considération !

Grand âge, handicap, maladie, trouble psychique ou accident de la vie : au sein de la mutuelle **Intégrance**, nous soutenons depuis 1980 les personnes **vulnérables** et leur **entourage**.

Grâce aux retours d'expériences de nos adhérents, nous avons développé une expertise unique, **validée par les professionnels de la protection juridique**, qui nous ont recommandé d'étendre notre offre au grand public pour en faire bénéficier les **tuteurs et curateurs familiaux**.

C'est donc avec beaucoup d'enthousiasme que nous vous proposons aujourd'hui nos offres de **complémentaire santé** enrichies par des **services d'assistance** dédiés aux aidants familiaux.

Animés par nos valeurs mutualistes et notre esprit de solidarité, nous mettrons tout en œuvre pour apporter des réponses concrètes et pérennes aux difficultés de votre quotidien.

Pourquoi choisir Intégrance



1 La mutuelle historique des solidarités

- Créée il y a plus de 40 ans par l'Unapei et des aidants familiaux
- La première mutuelle nationale agréée "Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale"

2 La mutuelle spécialiste des majeurs protégés

- 55 000 personnes sous mesure de protection juridique sont déjà adhérentes à Intégrance
- 4 000 mandataires professionnels ont choisi Intégrance pour les personnes dont ils assurent la protection juridique

3 Exemples de prestations dédiées aux majeurs protégés*

- Forfait "expertise médicale" (prise en charge du coût du certificat médical pour la modification ou la reconduction d'une mesure de protection juridique)
- Forfaits **appareillages** (fauteuil roulant, semelles amovibles sur mesure, bas de contention, ceinture de soutien lombaire, coussins anti-escarres...)
- Prise en charge du **transport** non remboursé par la Sécurité sociale
- **Soins dentaires sous MEOPA** (Mélange Equimolaire Oxygène Protoxyde d'Azote)
- Forfait déplacement pour un **opticien ou audioprothésiste à domicile** ou en établissement
- Livraison de **médicaments**
- Portage de **repas**
- Prise en charge des **animaux domestiques** en cas d'hospitalisation

4 Une assistance adaptée aux tuteurs et curateurs familiaux**

- Remplacement de l'aidant familial en cas d'hospitalisation ou d'immobilisation : jusqu'à 30h de **prise en charge par un auxiliaire de vie**
- Dispositif de **téléassistance pour la prévention des chutes**
- **Aide à l'organisation** avec l'application mobile "Tilia" (partage d'agenda, notifications au passage d'un prestataire)
- **Entretiens téléphoniques** illimités avec une équipe d'experts (médecins, psychologues, assistantes sociales, conseillers en économie sociale et familiale)



Notre charte d'engagements

Protéger

les personnes vulnérables et leurs proches

Assister

nos adhérents pour faire face aux imprévus

Préserver

leur santé et leur bien-être

Innover

avec nos adhérents pour répondre à leurs besoins

* Les prestations mentionnées dépendent de la garantie, du niveau de couverture et des éventuelles options choisies.

** Voir la notice dédiée dans le cahier juridique.



Vous souhaitez nous parler de
votre situation personnelle ?



Vous voulez obtenir
un devis personnalisé ?

Contactez directement notre équipe de
professionnels par internet ou par téléphone
À votre écoute du lundi au vendredi de 9h à 17h

0 800 103 014

Service & appel
gratuits

www.integrance.fr

→ Offre "Aidant-Aidé" :
adhérez à deux, c'est mieux

Si vous souscrivez à une complémentaire
santé individuelle pour vous et pour la
personne dont vous assurez la tutelle ou
la curatelle, vous bénéficiez de **50€ en
chèques-cadeaux***

→ Changez de mutuelle sans effort

Votre contrat actuel peut être résilié
sans frais à tout moment s'il a été souscrit
il y a plus d'un an : **nous nous occupons
pour vous de toutes les démarches à
effectuer vis-à-vis de votre organisme
assureur actuel****

* Voir les conditions d'application détaillées dans le règlement
promotionnel, présent sur le site internet www.integrance.fr

** Dans les conditions de l'article L221-10-2 du Code de la mutualité.

Intégrance

Mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité,
immatriculée au Répertoire SIRENE sous le n° 340 359 900.

Siège social : 89 rue Damrémont 75882 Paris Cedex 18.

Nouvelle adresse à partir du 1^{er} janvier 2023 : 51 rue Paul Meurice 75020 Paris.

Toutes marques déposées.

Photos © : Gwendolynn Brahim (Pic&Pick), Adobe Stock.

Conception : Agence LAGUNE (Jonathan Lagier & Léa Rabatel).

Imprimeur : GRAPH2000, 67 rue de la Semaille 27300 Bernay.

Ce document contient des informations à caractère publicitaire.

Document non contractuel. FLYTCF - 10/22



Ne pas jeter
sur la voie publique